

Pilotage et administration du dispositif CSCE



L'INSTANCE DE SURVEILLANCE

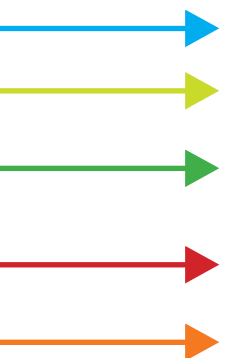
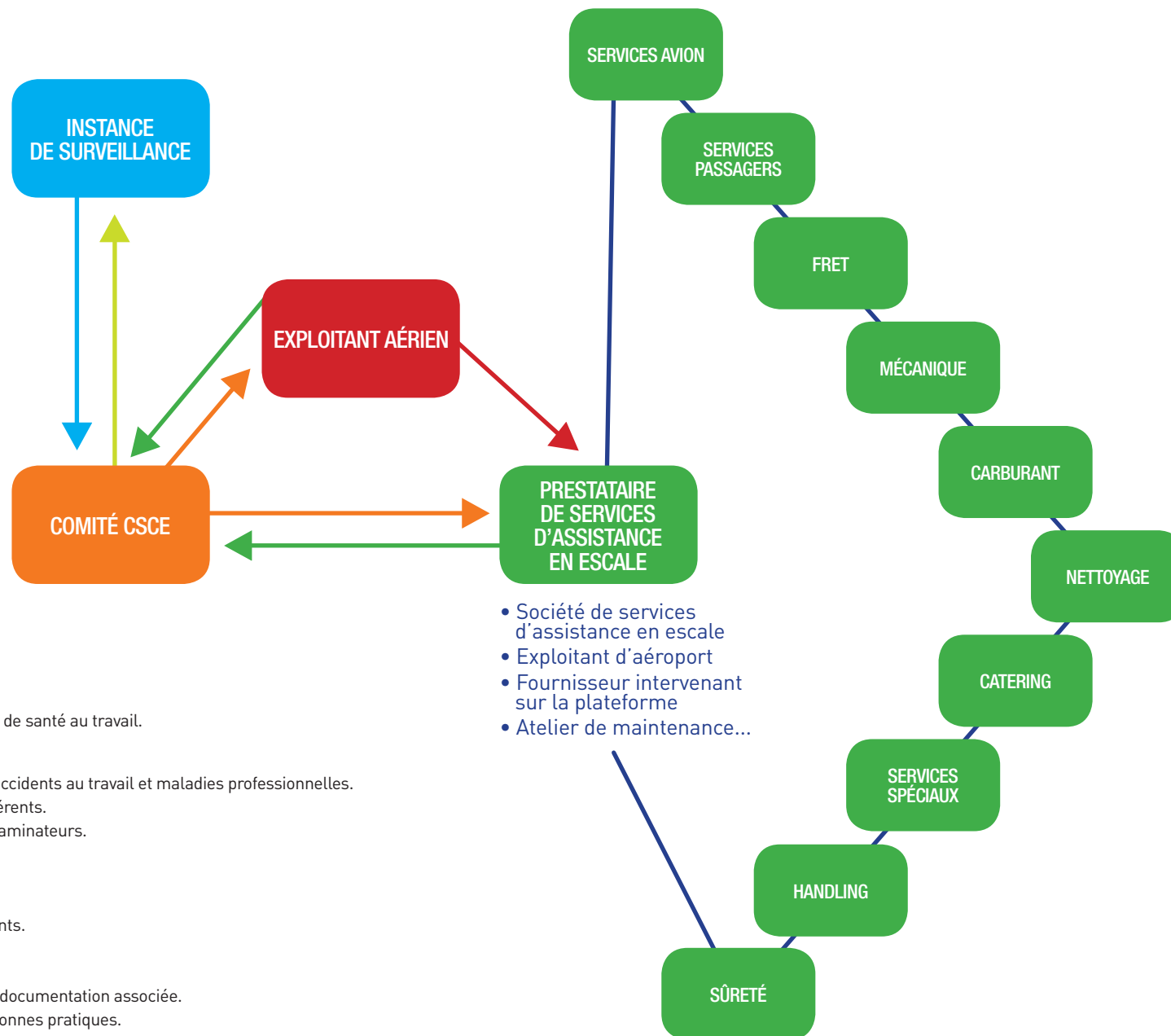
- Est composée par les membres du Comité Exécutif de la FNAM.
- Exerce un suivi de la mise en œuvre du référentiel CSCE par les entreprises et des résultats obtenus en matière d'accidentologie des conducteurs et utilisateurs d'engins aéroportuaires.
- Désigne le président du Comité CSCE, sur proposition des membres de ce Comité.
- Veille à la bonne orientation des travaux menés par le Comité.
- Informe le Comité CSCE des difficultés rencontrées par les entreprises qui sont portées à sa connaissance.

LE COMITÉ DE PILOTAGE CSCE

- Est composé de représentants des entreprises intervenant dans les différents environnements professionnels rencontrés sur les aéroports et d'experts.
- Assure le pilotage opérationnel du dispositif CSCE.
- Met en œuvre le dispositif collectif de gestion du référentiel CSCE.
- Informe les entreprises et les accompagne dans leur adaptation aux exigences communes du référentiel avec le concours d'experts de la Profession et d'examineurs référents.
- Met à la disposition des entreprises une liste d'examineurs référents et un manuel CSCE.
- Organise un programme d'audit de la mise en œuvre du référentiel dans les entreprises et fait procéder aux audits.
- Mesure l'évolution des accidents du travail liés à la conduite et à l'utilisation des engins aéroportuaires.
- Emet des recommandations et actualise, si nécessaire, le référentiel et la documentation associée.
- Anime le « réseau » d'examineurs référents.
- Organise :
 - la remontée et la diffusion des bonnes pratiques ;
 - le retour d'expérience.



Schéma organisationnel du dispositif CSCE



- Procède à des demandes d'étude.
- Établit un rapport annuel de sécurité et de santé au travail.
- Établit un rapport annuel d'activité.
- Remonte les données statistiques sur accidents au travail et maladies professionnelles.
- Met à disposition des examinateurs référents.
- Remonte le retour d'expérience des examinateurs.
- Diffuse les bonnes pratiques .
- Impose le référentiel.
- Fournit une liste d'examineurs référents.
- Fournit un programme d'audit.
- Fait procéder aux audits.
- Met à jour et diffuse le référentiel et la documentation associée.
- Diffuse des recommandations sur les bonnes pratiques.

- Société de services d'assistance en escale
- Exploitant d'aéroport
- Fournisseur intervenant sur la plateforme
- Atelier de maintenance...